



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2000/35  
22 juin 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et de  
la protection des droits de l'homme  
Cinquante-deuxième session  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS  
FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE  
ET DE SÉGRÉGATION, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES  
PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DÉPENDANTS : RAPPORT DE LA  
SOUS-COMMISSION ÉTABLI EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 8 (XXIII)  
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Lettre, datée du 12 juin 2000, adressée au Président de la Sous-Commission de  
la promotion et de la protection des droits de l'homme par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de la République fédérale de Yougoslavie  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint\* le texte de la **Déclaration du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie** concernant le premier anniversaire de la cessation de l'agression de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de la cinquante-deuxième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, au titre du point 2 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Branco **Brankovic**

---

\* L'annexe est reproduite telle qu'elle a été reçue, en anglais seulement.